



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Melun, le 07 JUIL. 2017

BUREAU DU CONSEIL AUX
COLLECTIVITÉS
ET DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
EN FORMATION RESTREINTE
du 28 avril 2017**

Le 28 avril 2017, à 16 heures 15, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), régulièrement convoquée, s'est réunie en formation restreinte à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

- en leur qualité de représentants **des 5 communes les plus peuplées du département :**

M. MILLET Gérard	Adjoint au Maire de	MELUN	
M. RABASTE Brice	Maire de	CHELLES	Excusé

- en leur qualité de représentants **des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :**

M. BERNARD Jean-Jacques	Maire d'	ESMANS	
M. DROUHIN Jacques	Maire de	Flagy	
M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	Excusé

- en leur qualité de représentants **des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :**

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE-SOUILLY	Excusé
Mme LACROUTE Valérie	Maire de	NEMOURS	
Mme MAGNE Line	Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. VACHEZ Daniel	Maire de	NOISIEL	Excusé

- en leur qualité de représentants des **établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Conseillère communautaire de la	CC DES DEUX MORIN
M. CIBIER Christian	Vice-président de la	CC BRIE NANGISSIENNE
M. MIGUEL Paul	Président de la	CA PARIS – VALLEE DE LA MARNE
Mme MUNCH Mireille	Conseillère communautaire de la	CC DU VAL BRIARD
M. ONETO Jean-François	Président de la	CC LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC MORET SEINE ET LOING Excusé

- en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes** :

M. GENIES Jean-Claude	Président du	Syndicat intercommunal France et Multien
M. YVROUD Pierre	Président du	Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne

Pouvoirs :

M. DURAND Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à M. DERVIN José ;
M. RABASTE Brice, excusé, a donné pouvoir à M. MILLET Gérard ;
M. SEPTIERS Patrick, excusé, a donné pouvoir à Mme CHAIN-LARCHÉ Anne ;

Assistaient également à la réunion :

M. CHANCLUD, Rapporteur général et maire de La Chapelle-la-Reine ;
Mme REYNAUD, Sous-préfète de l'arrondissement de Provins ;
M. GIRAUD, Sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau ;
M. SCHENFEIGEL, Directeur départemental des territoires (DDT) ;
M. PERES, Chef de la mission Intercommunalités de réseaux, DDT ;
Mme LEMARCHAND, Directrice du pôle de gestion publique, DDFIP ;
Mme BARBIER, Chef du bureau de la Règlementation et de la Coordination Territoriale à la sous-préfecture de Torcy ;
Mme MATHIEU, Adjointe à la chef du bureau de l'Animation et du Développement des Territoires à la sous-préfecture de Meaux ;
M. MARCON, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales ;
Mme GOARRIN, Chef du bureau du Conseil aux Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité, DRCL ;
Mme CORREIA, Adjointe au chef de bureau, DRCL ;
Mmes AIT MOUSSA, ALTIS, BAKAHER, BRIENS, CHALONS-ROOSS, DAUBORD, MALLARD, MARSQUET, PEREIRA, ROWIECKI et ZOTOFF, et MM. DUREUIL et LAHI de la DRCL.

Monsieur le Préfet ouvre la séance à 16 heures 15, après avoir constaté que le quorum (au moins 10 membres) était atteint avec **14** membres présents et **4** pouvoirs, soit **18** votants.

Il rappelle que la commission doit étudier le retrait des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré de la communauté de communes du Val Briard pour adhérer à la communauté d'agglomérations de Marne et Gondoire.

Monsieur le Préfet rappelle la procédure à appliquer dans ce dossier, conformément au code général des collectivités territoriales : la demande a été formulée par les deux communes en s'appuyant sur les dispositions dérogatoires de l'article L.5214-26, procédure qui permet à une commune de se retirer d'une communauté pour adhérer à une autre communauté qui a, au préalable, accepté son adhésion. Cette procédure est dérogatoire dans le sens où l'avis de la communauté de communes d'origine n'est pas

requis. Dans ce cas, la CDCI est appelée à se réunir en formation restreinte pour se prononcer sur cette demande de retrait et d'adhésion.

Monsieur le Préfet indique ensuite que Ferrières-en-Brie et Pontcarré ont délibéré les 6 et 7 janvier 2017 pour solliciter leur retrait du Val Briard et intégrer Marne et Gondoire. Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a délibéré le 16 janvier 2017, ainsi l'ensemble des conseils municipaux de ses membres entre le 19 janvier et le 13 mars 2017, pour exprimer un avis unanimement favorable à cette intégration. Monsieur le Préfet donne ensuite la parole aux maires des deux communes concernées, en premier lieu à Mme MUNCH.

Madame MUNCH, Maire de Ferrières-en-Brie et Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Val Briard, explique que la commune de Ferrières-en-Brie est implantée entre Collégien et Bussy-Saint-Georges qui appartiennent toutes les deux à la communauté d'agglomération Marne et Gondoire. Ce rattachement à la communauté d'agglomération est donc une évidence, car tous les enfants de Ferrières-en-Brie sont inscrits au sein des établissements scolaires de Bussy-Saint-Georges, ses habitants fréquentent le conservatoire de cette même commune, ainsi que le marché de Lagny-sur-Marne, et tous les syndicats de Ferrières-en-Brie fonctionnent également avec Marne et Gondoire. Cette région de la Seine-et-Marne possède une véritable histoire.

Auparavant, Ferrières-en-Brie était rattachée à la communauté de communes de la Brie Boisée, et lors de sa dissolution, il n'y a pas eu de consensus pour que toutes ses communes intègrent le même EPCI. La communauté s'est donc morcelée ; mais Ferrières-en-Brie a toujours travaillé en lien étroit avec Pontcarré, bien que Mme MUNCH ne se permette pas de parler au nom du maire de cette commune, pour demander leur rattachement à Marne et Gondoire. Mme MUNCH affirme n'avoir aucun grief contre la communauté de communes du Val Briard, mais cet EPCI est trop éloigné par rapport à l'implantation géographique de Ferrières-en-Brie, comme en témoignent les 124 kilomètres qu'elle a dû franchir pour se rendre à une réunion organisée par Madame la Sous-préfète de Provins sur la question des logements sociaux. De plus, Ferrières-en-Brie est en pleine expansion, et de nouvelles sociétés se créent ; ce qui pose problème pour les commissions de sécurité, car les policiers de Lagny-sur-Marne, déjà très sollicités, sont obligés de parcourir 124 kilomètres pour y assister.

Le rattachement de Ferrières-en-Brie serait donc un soulagement pour la ville et ses habitants. En effet, la commune ne partage pas la « même pensée de vivre » : Ferrières-en-Brie est plutôt rurale et ne partage pas les mêmes réseaux de transports, ni les mêmes syndicats que le Val Briard, ce qui tend à compliquer les choses. Mme MUNCH souhaite donc retourner dans sa commune à l'issue de cette séance avec un avis favorable de la part de la CDCI.

Monsieur SALVAGGIO, Maire de Pontcarré et Conseiller communautaire de la communauté de communes du Val Briard, présent dans le public, demande à prendre la parole. Monsieur le Préfet la lui accorde. Sans présager du vote, M. SALVAGGIO tient à remercier Monsieur le Préfet ainsi que ses services pour avoir su entendre aussi rapidement la requête formulée par sa commune et Ferrières-en-Brie, même si cela n'a pas été facile, pour tenter de trouver une solution à leur problème.

Mme MUNCH ayant résumé avec exactitude la position de Pontcarré, M. SALVAGGIO n'ira pas plus loin. Il demande simplement à ses collègues, dans le cas où ils douteraient encore des difficultés des deux communes concernées, de bien peser l'intervention de Mme MUNCH, en particulier sur le bassin de vie, car l'importance des regroupements intercommunaux est aussi d'aller vers des économies d'échelles. Aujourd'hui, la situation de Ferrières-en-Brie et Pontcarré ne va pas dans le sens des textes tels qu'ils sont édictés.

Monsieur MICHEL, Maire de Lagny-sur-Marne et Président de la communauté d'agglomérations Marne et Gondoire, présent dans le public, demande à prendre la parole. Monsieur le Préfet la lui accorde. Il souhaite ajouter aux plaidoiries de ses collègues que tout le monde est d'accord avec eux, comme l'ont souligné les votes du conseil communautaire de Marne et Gondoire et de la totalité des conseils municipaux, à l'unanimité en faveur de cette adhésion.

Monsieur CIBIER, Vice-président de la communauté de communes Brie Nangissienne, exprime sa profonde satisfaction d'être présent à cette CDCI. Contrairement aux précédentes réunions de la commission, durant lesquelles certains amendements pour maintenir la cohérence d'un bassin de vie n'ont pas reçus d'avis favorable, M. CIBIER a le sentiment que l'on tient compte aujourd'hui du souhait des collectivités et des bassins de vie, c'est pourquoi il est satisfait de participer à cette commission.

Monsieur le Préfet fait écho aux propos de Mme MUNCH, et indique qu'il veillera à ce qu'un arrêté préfectoral vienne mettre en harmonie les arrondissements avec les intercommunalités.

Monsieur DROUHIN, Maire de Flagy, pense que le bon sens doit prévaloir, et que la CDCI prouve qu'il est possible de revenir sur une situation qui n'est pas satisfaisante.

Monsieur YVROUD, Président du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, souhaite savoir si un recours peut être déposé avant la prise de l'arrêté d'adhésion qui remettrait en question le périmètre que pourrait valider la CDCI. L'objet de cette question porte sur l'attente de la validation de cette adhésion pour l'entrée en vigueur de plusieurs cartes du SDESM, notamment en ce qui concerne les commissions consultatives.

Monsieur le Préfet répond que si le vote, par ailleurs essentiel, est favorable, rien ne paraît pouvoir s'opposer à la réalisation des vœux que la CDCI va exprimer dans quelques instants. Les services de la préfecture travaillent notamment de concert avec la direction départementale des finances publiques pour que les décisions juridiques puissent être prises dans les meilleurs délais possibles.

➤ Vote à main levée sur le retrait des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré de la communauté de communes du Val Briard pour adhérer à la communauté d'agglomérations de Marne et Gondoire.

Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Avis favorables : 18

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

L'avis de la CDCI est donc favorable à l'unanimité.

Madame MUNCH, Maire de Ferrières-en-Brie et Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Val Briard, fait part de sa profonde gratitude envers les membres de la CDCI pour cette décision.

Monsieur le Préfet, qui n'a recensé aucune question diverse, remercie les membres de la CDCI et clôture la séance.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Préfet

Jean-Luc MARX

Le Rapporteur général

Gerard CHANCLUD